

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE.

ÉTATS-UNIS.

Des désordres très-graves ont eü lieu à New-York du 10 au 14 juillet. La population s'est ameutée et a attaqué plusieurs maisons, des églises et des chapelles, de nombreux magasins qu'elle a dévastés après en avoir brisé toutes les portes et les fenêtres. La cause de ces désordres paraît avoir été l'explosion du mécontentement populaire contre les philanthropes qui s'efforcent de préparer le grand œuvre de l'abolition de l'esclavage aux États-Unis.

La populace a assiégé entr'autres la maison d'un homme de couleur, M. Lewis Tappan. En peu de temps, la porte, les persiennes, les volets furent brisés à coups de pierres et de briques; la maison fut alors envahie, et les meubles jetés ou trainés dans la rue, où l'on en fit un feu de joie.

Les watchmen ne se trouvant alors plus en force, la foule se rallia et les chargea avec furie. Le combat dura quelque tems, avec diverses alternatives de succès pour les deux partis, jusqu'à ce que le maire eût décidé que les watchmen s'armeraient des mêmes projectiles que les assaillans, afin de pouvoir égaliser les chances. Bientôt approvisionnés de briques et soutenus par un nombreux renfort d'hommes frais, les watchmen firent une dernière décharge avec tant d'impétuosité qu'ils réussirent à disperser leurs adversaires, et les autorités restèrent en possession du champ de bataille. Plusieurs des chefs marquans dans ces scènes de désordres, qui ont duré 4 jours, ont été arrêtés.

Il y a eü dans d'autres villes des désordres de la même nature et provenant de la même cause.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE 15 juillet. Le maréchal Marmont, duc de Raguse, est arrivé ici hier matin, à bord du bâtiment à vapeur que le gouvernement russe a mis à sa disposition. Il compte rester ici une quinzaine de jours, pour ensuite se rendre, par Smyrne, en Syrie et en Egypte.

Le soulèvement de la Syrie prend chaque jour plus d'extension; les Druses même s'y sont joints, et Ibrahim-pacha, cerné par un corps d'insurgés cinq fois plus nombreux que son armée, court le danger de la voir entièrement détruite. On fait à Alexandrie les préparatifs nécessaires pour envoyer en Syrie, aussi promptement que possible, un corps auxiliaire considérable; on dit même que Mehemed-Ali veut aller lui-même en personne au secours de son fils.

NB. — Une lettre d'Alexandrie contient des détails affreux sur ces événemens. Il est arrivé, dit-elle, au consulat autrichien d'Alexandrie, un courrier expédié par le consul de la même nation à Jaffa, et porteur de la nouvelle que le soulèvement du mont Liban s'est étendu au loin et a pris un aspect terrible. On dit que 8 mille soldats égyptiens ont péri, et qu'Ibrahim-pacha est bloqué dans un fort. Le consul autrichien à Jaffa demande avec instance qu'il lui soit expédié un bâtiment européen pour sauver les Francs; s'il est possible.

RUSSIE.

Le 29 juin, le feu prit, vers trois heures de l'après midi, dans la maison d'un marchand de Tula. Il faisait une chaleur excessive et le vent qui régnait depuis le matin s'étant changé en un véritable ouragan, propagea l'incendie avec une rapidité extraordinaire dans tous les quartiers de la ville. En quelques heures, les flammes ont réduit en cendres 9 églises, 670 maisons habitées, toutes les constructions en bois de la manufacture d'armes et d'immenses magasins de fer.

Tous les efforts de la population pour arrêter les progrès du feu ont été vains, et en peu d'instans l'élément destructeur a dévoré les propriétés de plusieurs milliers d'habitans, qu'il a laissés sans azile et plongés dans la misère.

Cette catastrophe, déjà très grave en elle-même, est d'une bien autre portée, si l'on considère que Tula était la seule manufactu-

re d'armes qui existât en Russie, et que des difficultés de toute nature s'opposent à sa réorganisation. Tula était l'arsenal général de l'empire moscovite.

ANGLETERRE.

LONDRES 5 août. La séance de hier, dans la chambre des lords, a été vivement agitée par les interpellations adressées au ministère par lord Londonderry.

Le résumé suivant, où l'orateur a flétri tout le système de l'administration, donnera une idée de cet esprit d'opposition tory contre lequel le cabinet ne lutte plus qu'avec peine.

« C'est lui, dit-il, qui, par ses mesures partielles et incomplètes, a renversé l'organisation de l'Europe, telle qu'elle avait été fixée en 1814 et 1815. Car enfin qu'a-t-on fait? L'affaire de la Belgique est-elle arrangée? Non. Les protocoles éternels et les tergiversations du ministère ont seuls amené le malheureux siège d'Anvers et les maux qu'il a produits.

Veillez encore examiner l'affaire d'Ancône et celle d'Alger. Les ministres sont parvenus à conserver la paix, mais aux dépens de l'honneur national. Quant à la question de l'Orient, sans vouloir l'approfondir, je dirai seulement que la Russie a dernièrement été l'objet d'un manque de courtoisie et de bienveillance que je ne puis m'expliquer.

Dans les arrangemens entre la Russie et la Turquie, l'Angleterre ayant jugé convenable d'abandonner les traités de Vienne et de Paris, la Russie est certainement excusable d'avoir adopté la ligne de conduite qu'elle suit à l'égard de la Turquie. Je crains même que ces circonstances, jointes à notre intervention, assurément peu justifiable en faveur des Polonais, ne nous ait aliéné la Russie.

Au reste l'Angleterre a beaucoup perdu dans l'esprit des grandes puissances européennes, et la Russie n'est pas la seule qui nous suive d'un œil jaloux. L'Autriche et la Prusse partagent ses sentimens; et comme elles ont vu que le pays était agité par un esprit révolutionnaire ennemi de leurs intérêts, il était naturel qu'elles se retirassent. Si ces trois grandes puissances se séparaient de nous, qui les remplacerait? Nous avons, il est vrai, de grands et de puissans alliés. d'abord, Louis-Philippe, puis don Pedro qu'on a jugé à propos de reconnaître comme régent du Portugal, le roi Léopold, le roi Othon, les propagandistes de l'Allemagne, les libéraux de la Belgique, mais peuvent-ils être mis en parallèle avec les grandes puissances auxquelles j'ai fait allusion?

Quant à l'alliance avec la France, je ne crois pas qu'il soit juste de donner une préférence à ce pays sur tous les autres, et je ne puis approuver les éloges qu'on a prodigués si souvent aux trois journées de juillet. Louis-Philippe gouverne d'après le principe de la force; il a rempli les provinces et la capitale de ses troupes, ses ordonnances et sa conduite en général ont été aussi arbitraires que celles de Charles X; seulement Louis-Philippe procède avec plus d'habileté. En fait, le gouvernement français a prouvé que le système du juste-milieu ne réussirait pas, et qu'il n'y en avait aucun possible entre une ligne politique conservatrice ou destructive.

Quant à la quadruple alliance, je ne conçois rien de plus bas, de plus atroce que la marche que l'on a suivie à l'égard du Portugal, en négociant ce traité. Nous nous étions engagés à une neutralité positive. Aussi longtems que cette neutralité était observée, les partisans de don Miguel se trouvaient suffisamment encouragés à lui consacrer leurs dernières ressources. Et qui donc oserait dire, que, même sans l'intervention de la Grande-Bretagne, don Miguel ne serait plus roi? Mais, sous le masque de la neutralité, le gouvernement préparait une intervention armée, de concert avec un puissant allié. Pour une grande nation, une pareille conduite est odieuse; et qu'y avons-nous gagné? Don Miguel s'était toujours montré empressé à prévenir les vues de l'Angleterre, tandis que don Pedro s'est mis en hostilité avec nous immédiatement après son débarquement. L'autorisation donnée à Rodil et à ses troupes, d'envahir le territoire portugais pour

arrêter don Carlos, est une violation de la neutralité et un acte de partialité comme on n'en a jamais vu.

Je demanderai ensuite aux ministres s'ils ont bien examiné la question de savoir si don Carlos est, ou non, le souverain légitime de l'Espagne; car s'il est vrai, comme on le prétend, que les arrangemens qui ont mis Isabelle sur le trône de ce pays, sont frauduleux, nous nous rendons responsables de tout le mal qui peut arriver, du sang et des malheurs qui accompagnent une guerre injuste. »

Lord Londonderry a terminé son discours en demandant le dépôt sur le bureau de tous les documens qui ont conduit à la conclusion de la quadruple alliance. Le duc de Wellington l'a vivement appuyé; mais leurs efforts sont restés sans succès, et la chambre n'a pas accueilli leur demande.

ESPAGNE.

PROVINCES INSURGÉES. — DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

ST. PÉ, 8 août.

Le général Rodil est entré le 7 août à Elisondo, à la tête de 6 mille hommes.

Don Carlos, obligé de s'enfuir précipitamment, s'est rejeté vers Leissa (1).

BAYONNE, 9 août.

Le général Figueroa est arrivé à Bételu avec une colonne de 4,000 hommes, pendant que Rodil marchait sur Urdach par le Bastan. Jauréguy à Villafranca, et Espartero à Salvatierra, compléteront un mouvement qui doit entourer l'ennemi. Les carlistes sont consternés.

Les dernières nouvelles des frontières d'Espagne continuent à représenter les affaires de la faction carliste comme inévitablement perdues. Ce qui prouve d'ailleurs que l'échec éprouvé le 1^{er} août par les insurgés a été décisif, c'est que, depuis lors, Zumala-Carregui, retiré de nouveau dans les montagnes, n'ose plus en sortir, et que le 6 Don Carlos a été vu dans la ville de Lanz, à dix minutes de marche du terrain neutre où les bergers français et espagnols se livrent journellement des combats pour le pacage de leurs troupeaux.

Des troupes ont été envoyées au Cap-Breton pour s'opposer au débarquement d'armes que doivent effectuer des bâtimens hollandais; la côte est gardée avec une sévérité sans exemple.

Des intelligences ayant été constatées entre Bayonne et le quartier-général de D. Carlos, une ordonnance royale du 8 de ce mois, a retiré l'*exequatur* à M. Bardewisch, consul du roi de Prusse à Bayonne.

De nombreuses émigrations ont commencé. La femme de Zumala-Carréguy, et ses enfans, se sont présentés à Ainoha, sur le territoire français.

L'intervention française, qui a fait le sujet de tant de commentaires, devient fort heureusement inutile aujourd'hui. Rodil a pris possession d'Elisondo, Carlos erre sur nos frontières, et les carlistes dispersés se présentent aux portes de nos villes en fugitifs supplians. Maintenant, que fera-t-on de don Carlos? La première mesure à prendre sera de constater son identité, car il y a bien des gens encore qui pensent que ce prince n'a pas quitté les environs de Londres où il se tiendrait caché. L'attente publique est vivement excitée par cette énigme politique que la marche rapide des événemens ne peut plus tarder à dévoiler.

Le bruit court que le ministère espagnol a l'intention de soumettre aux cortés une proposition pour que les porteurs de bons des cortés reçoivent le 3/5 des dividendes dus; mais on a fait circuler tant de bruits, sur les propositions présumées du ministère, que nous pouvons à peine ajouter foi à celui-ci.

(1) Saint-Pé est situé sur la rivière de Saint-Jean-de-Luz, à moitié chemin de Bayonne à Elisondo. Ainoha est le dernier village français dans la même direction.

Leissa, où s'est rejeté don Carlos, est à 8 lieues à l'ouest d'Elisondo, et à 9 lieues de la frontière de France.

La direction que don Carlos a prise vers Leissa indique qu'au lieu de se retirer vers la frontière française, il a préféré gagner la Biscaye. On voit, d'ailleurs, par l'occupation d'Elisondo sans combat, que Zumala-Carregui, ne pouvant plus tenir dans la vallée du Bastan, se sera jeté dans les montagnes qui entrecoupent cette partie de la Navarre.

Quoiqu'il en soit, l'occupation de la vallée du Bastan empêche les insurgés de s'adosser à la frontière, ce qui, en leur évitant d'être jamais complètement cernés, les prive en même tems du seul lieu de dépôt qu'ils eussent pour leur junte et leurs approvisionnemens, et les condamne à errer dans les montagnes intérieures du pays, sans base d'opérations, sans place de dépôt et sans point d'appui.

FRANCE.

PARIS 10 août. La chambre des Pairs a adopté l'adresse suivante à S. M. en réponse au discours du trône :

« Sire, la chambre des pairs de France a recueilli avec une religieuse attention les paroles que votre majesté a fait entendre du haut du trône. Heureuse de vous renouveler l'hommage de son respectueux dévouement, elle saura le prouver en prêtant en toute occasion un loyal appui à cette *politique libérale et modérée* qui balance tous les intérêts, fait respecter tous les droits, et que votre majesté a si bien nommée la *politique de la charte*.

« Cette politique répond au vœu national; instruite par l'expérience, la France veut l'ordre et le repos: elle les veut sous l'efficace garantie des institutions si chèrement acquises et si courageusement maintenues, que la charte a consacrées. Après tant de vicissitudes et de commotions politiques, son premier besoin est la stabilité de ce qui est, et cette exacte et fidèle observation des lois, hors de laquelle il ne saurait y avoir ni sécurité ni liberté véritable.

« Nous applaudissons, sire, comme votre majesté, au zèle généreux de la garde nationale et à la courageuse fidélité de l'armée, dans l'accomplissement du plus rigoureux de leurs devoirs. Mais nous déplorons la nécessité d'une telle victoire, et nous espérons que la ponctuelle et ferme exécution des mesures législatives adoptées durant la dernière session, et dont l'effet a été si prompt et si salutaire, frapperont d'impuissance l'esprit de faction, en dissipant les ligues secrètes qui en étaient les plus pernicieux instrumens.

« Déjà l'industrie pacifiée voit la concorde renaître dans ses ateliers, et la confiance qui se ranime rend au commerce une nouvelle vie. Cette exposition récente où le génie des arts utiles a manifesté la fécondité de ses ressources, l'habileté de ses procédés, le nombre et la variété de ses productions, vient de démontrer encore une fois ce qu'on est en droit d'attendre d'une nation active et ingénieuse. L'attention éclairée que Votre Majesté a donnée aux travaux de nos manufacturiers, l'intérêt bienveillant qu'elle leur a témoigné, les judicieux encouragemens qui leur ont été distribués, garantissent suffisamment que, sous son règne, une haute protection ne leur manquera jamais.

« A la faveur des bienfaits de la paix, un avenir prochain verra se réaliser de si riches espérances; l'administration, attentive aux besoins de notre agriculture, de notre industrie et de notre commerce, comprenant dans sa prévoyance tous les élémens de la prospérité du pays, préparera avec maturité une législation sage qui secondera tous les progrès et encouragera toutes les entreprises utiles.

« C'est avec une vive satisfaction que la chambre des pairs embrasse l'espérance de voir enfin les ressources ordinaires de l'Etat balancer les dépenses publiques. Elle ne doute pas des efforts constans du gouvernement de V. M. pour obtenir un résultat plus désirable encore, la diminution des charges qui pèsent sur les contribuables. Elle appelle de tous ses vœux l'heureux instant où des économies, compatibles avec la sûreté et la dignité de la France, permettront à V. M. d'annoncer à la nation que votre désir le plus cher est accompli.

« Quoique nous ayons eu trop souvent à regretter que la force des circonstances ait rendu infructueux nos efforts pour l'amélioration de notre état financier, nous apporterons à l'examen des lois de finances qui nous seront proposées au nom de Votre Majesté, l'attention scrupuleuse que commandent de si grands intérêts.

« Notre zèle redoublera, Sire, lorsque que nous nous livrerons à l'examen des mesures législatives que l'exécution des traités peut exiger et à la méditation des lois qui sont encore nécessaires pour l'accomplissement des promesses de la charte. Nous veillerons à ce que ces lois, complément de la constitution de l'Etat, soient en harmonie avec elle.

« Nous sommes heureux, Sire, d'avoir entendu Votre Majesté se féliciter de l'état de nos relations avec les puissances étrangères. Ces paroles disent assez que la France est partout honorée et respectée comme il lui appartient de l'être.

« La pacification du Portugal est un bienfait pour l'humanité tout entière. Nous espérons, Sire, que le traité que Votre Majesté a conclu avec le roi de la Grande-Bretagne, la reine d'Espagne et la reine de Portugal, répondra à l'attente des puissances qui l'ont signée, et qu'il procurera l'entier rétablissement de la paix dans la Péninsule. Cependant, depuis ce traité, des complications nouvelles sont survenues en Espagne; nous désirons vivement que la haute sollicitude de Votre Majesté pour les intérêts de la France, son intime union avec l'Angleterre, et la sérieuse attention qu'elle donnera, de concert avec ses alliés, à des circonstances graves, arrêtent, à son origine, les progrès du mal.

« Nous apprenons, avec intérêt, que la situation de l'Orient est rassurante. Comme la nation française préfère la paix, sans craindre la guerre, nous accueillons avec joie tout ce qui présage que la tranquillité de l'Europe ne sera point troublée, et que rien n'interrompra le cours de notre prospérité croissante.

« Sire, pénétrés des mêmes sentimens que V. M., la chambre des pairs s'associera toujours à la haute mission qu'il vous est donné d'accomplir, en préservant la France de la redoutable invasion d'une révolution sociale, et en lui conservant le bienfait d'un gouvernement monarchique constitutionnel. V. M. nous trouvera toujours disposés à concourir loyalement à l'œuvre si désirable de l'affermissement de nos institutions, et de la réunion de tous les Français autour du trône et de la charte, ainsi qu'à repousser, par tous les moyens légaux, les tentatives insensées de ces factions que la passion aveugle, et qui, contraires dans leur but comme dans leurs espérances, renient leur propre foi pour satisfaire une commune haine. Sire, le succès couronnera les persévérans efforts de votre sagesse pour le salut, pour la félicité de la France; et l'affection de la patrie, véritable gloire des Rois, la seule digne de l'ambition des âmes magnanimes, en sera la récompense.

La chambre des députés est constituée; elle vient de terminer la vérification des pouvoirs; mais dans le cours de cette opération, les occasions n'ont pas manqué de prendre l'admi-

nistration en flagrant délit de captation des suffrages. Bon nombre de députés du midi ont rendu compte à leurs collègues des instructions ministérielles répandues dans ces contrées, et qui recommandaient sans cesse le choix des légitimistes, préférablement à celui des candidats de l'opposition ou du tiers-parti.

La sortie du maréchal Soult du ministère est généralement considérée comme un événement important. Ce vieux guerrier a toujours aimé les grandes démonstrations et dépenses militaires ; il calculait la puissance d'un état sur le nombre des bayonnettes. Son successeur, il est vrai, est bien aussi un guerrier renommé, blanchi sous le harnais, et ami du régime militaire, mais il est moins ambitieux que Soult, et il préférera toujours le bonheur de son pays à l'éclat. Soult ne se serait point fait conscience de rallumer le flambeau de la guerre ; mais il a eu les mains liées par Louis-Philippe, qui s'est constamment efforcé de maintenir la paix à tout prix. En plusieurs occasions où il a été négocié avec le cabinet de Paris, le vieux maréchal s'est laissé aller à ses impulsions guerrières, et ce n'est qu'à grand-peine que l'on a pu le calmer. Le maréchal Gérard est, au reste, dit-on, un homme à sentimens généreux, et qui engagera plutôt le roi à des concessions qu'à des mesures violentes.

SUISSE.

Un nombre considérable de Suisses habitant Paris, parmi lesquels nous remarquons 19 Vaudois, 16 Neuchatelois, 5 Schaffousois, 2 Bâlois et plusieurs Appenzellois, Zuricois, Thurgoviens et Bernois viennent de faire parvenir à la Diète une adresse, dans laquelle ils demandent la révocation de MM. d'Effinger, chargé d'affaires suisse à Vienne ; Marcacci, de Locarno, consul général à Milan, et Grellet, de Neuchatel, consul à Bruxelles. (Ce dernier a donné récemment sa démission.)

DIRECTOIRE FÉDÉRAL.

Réponse de la diète germanique.

Très-honorés messieurs chers, amis et voisins !

« La diète germanique, en recevant la dépêche du Vorort en date du 17 mai dernier, ne put s'empêcher de reconnaître, que cette réponse à la demande faite par les états voisins relative à l'expulsion des réfugiés politiques, ne contenait pas pour l'avenir, par l'absence de la reconnaissance franche et positive des principes internationaux, la garantie que des états voisins sont en droit de demander.

« La Confédération germanique ayant le désir sincère de ne pas voir les relations avec la Suisse troublées par des mesures qui entraveraient le commerce, a conservé l'espoir que la Confédération suisse ne mettrait plus d'opposition à l'entier accomplissement de la demande qui lui a été adressée, si elle lui réitérait des réclamations justes et légitimes fondées sur les usages et le droit des gens.

« Cet espoir a été essentiellement rempli par la communication faite plus tard par le ministre autrichien, M. le comte de Bombelles, de la lettre du Vorort du 19 juin, où celui-ci, en informant la diète germanique, que les réfugiés allemands qui, comme signataires de deux proclamations, ayant pour but de révolutionner l'Allemagne, avaient été saisis par la police, se trouvaient éloignés du territoire helvétique, a effectivement appliqué, par le fait, les principes invoqués par les états voisins de la manière la plus stricte et la plus efficace. Aussi la communication faite par la dernière lettre du haut Vorort n'a pu que remplir la Confédération germanique d'une juste satisfaction.

« La Confédération germanique y a puisé la conviction, que la Confédération suisse professait les mêmes principes internationaux que les siens ; principes dont un ancien état ne peut dévier sans danger pour sa propre tranquillité, son existence et son indépendance, dont le maintien non-seulement augmente la force d'un état, mais, par le concours des autres gouvernemens animés des mêmes principes, oppose encore une digue ferme et impenétrable aux maux et aux dangers de l'époque.

« La Confédération germanique se trouvant tranquillisée elle-même par la satisfaction donnée par le Vorort, conforme à l'intérêt bien entendu de la Suisse, éprouve un plaisir particulier de voir rétablies ses relations amicales avec la Suisse, à la consolidation desquelles elle attache un si grand prix. »

Francfort S. M. le 2 août 1834.

La Confédération germanique et en son nom, le représentant bavarois en diète, vice-président, Signé, MIEG.

DIÈTE FÉDÉRALE.

17^e SÉANCE. — Mardi 12 août.

1^o Révision des lois et réglemens militaires. Le Vorort propose de soumettre le projet élaboré à l'examen des états, qui seront invités à le lui renvoyer, avant le 1^{er} janvier 1835, accom-

pagné des observations qu'ils y auront faites. Le Vorort en donnera ensuite connaissance à la commission d'inspection, et, après qu'il y aura été fait droit autant que possible, renverra ce nouveau travail aux états, comme base des instructions qu'ils donneront à leurs députés à la prochaine Diète. — Adopté par 18 états.

L'assemblée décide ensuite qu'il ne sera point fait d'avancements ni de nominations dans l'état-major fédéral. Elle accorde les démissions de M. Ledergerer, colonel ; Muller, lieutenant-colonel (Thurgovie) ; de Bayer, idem (Schaffhouse) ; Waldvogel, major (St-Gall), et Pestalozzi, major (Zurich), tous officiers dans l'état-major fédéral.

2^o Révision du règlement de la Diète. La commission fait son rapport, et l'assemblée décide qu'elle ouvrira un tour de préconsultation sur le projet, article par article, et que celui-ci sera ensuite envoyé aux états *ad instruendum*. Plusieurs articles sont adoptés sans discussion. Ils sont relatifs à l'ouverture et à la clôture de la Diète et aux fonctions du président.

Ceux qui ont donné lieu à quelque discussion sont :

Art. 6. Lucerne, Uri et Zurich demandent que le *salut fédéral*, aboli par la commission, soit conservé. — Refusé.

Uri et Lucerne demandent que l'on conserve au moins le rapport annuel sur la gestion du Vorort et l'état de la Suisse que le président lit dans la première séance de la Diète. — Adopté.

Art. 7. Soleure demande que lors de la convocation d'une diète extraordinaire, le président n'ait pas besoin, comme le dit le projet, d'exposer le motif de la convocation. — Adopté.

St-Gall propose qu'il ne soit plus fait de visites par les députations, comme cela se pratique à l'ouverture de chaque diète, à MM. les ambassadeurs, mais que la Diète ou le Vorort nomme à cet effet une commission spéciale. — Rejeté.

Art. 9. Le député de Lucerne (C. Pfyffer) demande que le président de la Diète ne puisse plus émettre le vote de son état. Cette proposition est fortement appuyée par M. De la Harpe (Vaud) qui plaide pour l'indépendance du président ; « car, dit-il, s'il a deux rôles à jouer, il en subordonnera nécessairement l'un des deux à l'autre. » La proposition de Lucerne n'a été adoptée que par les députés de Lucerne, Fribourg, Bâle-campagne, Vaud et Genève. L'article 9 de la commission a été maintenu.

Art. 13. Le député de Soleure demande que la Diète ait aussi le droit de fixer les jours de ses séances. — Adopté.

Demain mercredi, suite de cette discussion.

NOUVELLES DES CANTONS.

ZURICH.

La commission chargée de la révision du pacte fédéral a continué ses travaux. Dans sa première séance, elle s'est occupée de la représentation proportionnelle en Diète ; c'est-à-dire basée sur la population de chaque canton. Mais ce principe a été repoussé par 8 voix contre 5. Le député de Bâle-ville, M. Burckard, n'a pris aucune part à la délibération.

L'ordre du jour de la seconde séance, qui a eu lieu le 9 août, appelait les articles relatifs à la compétence de la Diète et au pouvoir fédéral ; mais lorsque la commission a voulu s'en occuper, quelques membres, frappés de l'idée que le principe de la représentation proportionnelle ayant été rejeté, le pacte révisé n'aurait plus de base et porterait au contraire un vice radical, ont compris qu'il était entièrement inutile de continuer les délibérations sur des objets qui ne devenaient plus qu'accessoires ; que toute la question se réduisait maintenant à savoir s'il reste quelque moyen de continuer la révision du pacte, après le rejet de ce principe, ou si, renonçant à toute espèce de changement, la révision devenait tout à fait impossible.

BÂLE-CAMPAGNE.

LIESTAL 4 août. Hier, l'anniversaire du 3 août 1833 a été célébré. A 5 heures du matin, le canon a annoncé le commencement de la fête. A 11 heures, le cortège, réuni à la maison-de-ville, s'est mis en marche pour le local, où le banquet se trouvait préparé. La musique marchait en tête, suivie du Landrath, du conseil exécutif, du tribunal d'appel, des blessés et des orphelins, des députations de beaucoup de communes portant des drapeaux, (on remarquait l'absence de celles des communes jadis fidèles), de deux pièces de 6 à l'anglaise et enfin d'une foule de personnes qu'on peut porter à quelques mille.

Lorsqu'on fut arrivé sur le lieu de la fête, les drapeaux furent placés sur la tribune destinée aux orateurs, et le banquet commença, pendant lequel l'artillerie fit jouer ses pièces. Parmi les orateurs qui se sont fait entendre, on a remarqué MM. Hug, Frey, Anishænsli, Gutzwyler, Singeisen, et Kölner. Tout s'est passé dans le plus grand ordre ; vers le soir, les députations des com-

munes se sont successivement retirées ainsi que les spectateurs que la solennité de ce jour avait attirés.

La vallée de Reigoldswyl a commémoré cette journée en faisant des processions funèbres.

LUCERNE.

La session annuelle de la société helvétique des sciences naturelles a eu lieu à Lucerne le 28, 29 et 30 juillet. C'était la première fois que la société siégeait dans cette ville; aussi cette réunion, qui était attendue avec impatience, a-t-elle été assez nombreuse; 45 membres accourus des diverses parties de la Suisse, et un nombre égal de candidats y ont assisté.

Le gouvernement de Lucerne a pris un intérêt bienveillant à cette assemblée, et les habitans de cette ville intéressante, ont rivalisé de soins et d'égards dans l'accueil hospitalier qu'ils ont fait à leurs confédérés. Un concert remarquable par des talens peu communs, leur a été offert par la société de musique. Des chœurs admirables par la pureté et la beauté des voix ont égayé leur repas. Enfin une promenade sur le lac aux sons d'une excellente musique militaire, et qui s'est terminée par une collation offerte avec autant de grâces que de cordialité par M. l'avoyer Amrhyn, dans sa délicieuse campagne de Tripschen, a complété la série des plaisirs dont on a entouré la société.

Malgré que les séances ayent été suivies avec zèle, et qu'elles ayent été remplies par des lectures intéressantes, on ne doit pas s'attendre à ce que, dans une session aussi courte, les travaux scientifiques puissent avoir la même importance que ceux des autres sociétés savantes de l'Europe. Le but que se propose essentiellement la société helvétique est de répandre dans notre patrie le goût des sciences utiles et de provoquer l'étude de l'histoire naturelle de la Suisse. A cet égard ses travaux n'ont pas été sans résultat. Partout on rivalise pour former des collections dont quelques-unes sont déjà très riches. Lucerne, grâce à l'activité de M. le professeur Bauman, possède un musée d'histoire naturelle qui renferme déjà bien des choses intéressantes.

SOLEURE.

Avant de faire partir pour Thoune le détachement Soleurois, on l'a conduit sur le champ-de bataille de Dornach pour lui faire célébrer l'anniversaire de la victoire des confédérés du 22 juillet 1429. Après la lecture du récit de la bataille, une allocution pleine d'enthousiasme et de patriotisme fut adressée aux soldats, et des salves d'artillerie terminèrent la solennité.

ARGOVIE.

Le tribunal du district de Bade a prononcé, le 5 août, la sentence contre le curé Wëlti; il a été condamné, à l'unanimité, à être décapité par le glaive.

BERNE.

Le camp fédéral commence à se former par l'arrivée successive de troupes de toutes armes. Déjà une partie du personnel de l'instruction est rendue à sa destination. Le génie, qui se trouve à Thoune depuis lundi 4, s'occupe activement des travaux préparatoires; il est secondé dans cette tâche par des détachemens d'infanterie envoyés par quelques cantons. L'état-major a aussi commencé son instruction.

L'artillerie est arrivée le 9 à Thoune, ainsi qu'une partie de la cavalerie. Le prince Louis Bonaparte, qui fait partie du contingent bernois, est depuis 8 jours à Berne; on le voit, chaque matin, se rendre à l'exercice avec la compagnie d'état. Le 16 est le jour fixé pour le départ des chefs de bataillons et des quartiers-maîtres. Les carabiniers suivront immédiatement. L'infanterie ne partira pas avant le 20. Au 1^{er} septembre, toutes les troupes devront être rendues à leur destination, c'est alors que s'ouvrira l'école d'application.

Le détachement de militaires neuchâtelois qui se rend au camp d'exercices à Thoune, a traversé Berne le 8 de ce mois, sans s'y arrêter.

NEUCHÂTEL.

Les armes saisies en 1831 ont été successivement rendues aux communes d'Auvergnier, St-Aubin, Colombier, Cortailod, Corcelles, Cormondrèche et Bevaix. La direction de l'arsenal s'occupe à séparer les autres, pour que la distribution puisse aussi s'en opérer successivement.

Le premier détachement neuchâtelois est arrivé à Thoune. Les militaires qui le composent se louent de la manière en laquelle ils ont été accueillis partout.

Dans la nuit de lundi à mardi, une tentative a été faite pour s'introduire dans le château. Quelques hommes ont réussi à y entrer vers les dix heures environ; mais, promptement surpris par les soldats de la garde soldée, ils se sont dévalés le long des rochers qui bordent le château du côté du nord. Le petit nombre de soldats qui les cernaient leur a permis de s'échapper du côté des terrasses au-dessus de la rue des moulins.

LAUSANNE 15 août.

Le rédacteur de cette feuille a reçu pour les habitans grêlés de la Vallée :

Quelques anonymes de Rolle, 20 fr. 70. — Une dame anonyme de Rivaz, 2 fr. — Son fils, 1 fr. — Mr. C. B. 3 fr. 45.

Pour les incendiés du Pont :

Une dame anonyme de Rivaz, 2 fr. — Son fils, 1 fr. — Mr. C. B., 3 fr. 45. — Une dame anonyme, 1 paquet hardes.

Le rédacteur de la Gazette continuera à recevoir et à annoncer dans sa feuille tous les dons que la bienfaisance publique destine aux uns et aux autres de ces malheureux.

POST-SCRIPTUM.

ESPAGNE.

Un dépêche, datée d'Ainhoa le 8 courant, annonce que Elisondo, Urdach et toute la ligne sont évacués par les carlistes.

Rodil a laissé un corps de troupes à Elisondo, et il s'est reporté de sa personne dans l'Ulzama contre Zumala-Carreguy (1).

Le brigadier Figueroa a poursuivi les guipuscoans jusqu'à Alaun. Jaureguy se dispose à suivre son mouvement.

Toute la vallée du Bastan et le cours de la Bidassoa, depuis Urdax jusqu'à Irun et la mer, doivent être occupés maintenant par les troupes de la reine.

La commission a partagé cette opinion, et elle a, en conséquence, décidé que les votes individuels des membres qui la composent, seraient communiqués à la diète; mais qu'ils ne seraient accompagnés de sa part d'aucune délibération.

— La diète terminera vraisemblablement ses séances vers la fin de ce mois. Elle aura fait peu de choses; quelques membres mêmes se proposent, dit-on, d'indiquer à leurs commettans, par une déclaration, les motifs de son inefficacité.

Bourse du 11 août. — Cinq pour cent, 106. 10. — Trois pour cent, 75. 45. — Ducats, 93. 45. — Cortès, 35 3/8. — Banque, . . . — Quatre canaux, 1170.

(1) Jean Zumala-Carreguy est un de ces hommes que les révolutions tirent de l'obscurité pour les appeler à jouer un rôle brillant dans le grand drame de la vie humaine. Dans l'année 1820, il n'était que capitaine d'infanterie, et il était bien connu pour son dévouement à la constitution. Durant la courte lutte de 1823, qui suivit l'intervention française, Zumala-Carreguy, qui escortait un convoi de prisonniers à Pampelune, fut tout-à-coup surpris par des guérillas de l'armée de la foi, qui le conduisirent à Irati. Il parvint à s'échapper; mais, arrivant à Pampelune, il fut arrêté et conduit devant une cour martiale comme coupable du crime de haute trahison.

La veille du jugement, dont une mort inévitable allait être l'issue, Zumala-Carreguy, s'échappa de nouveau et arriva en sûreté au quartier-général de l'armée de la foi, où il obtint immédiatement le grade de colonel. Depuis lors, jusqu'en 1831, il est resté au service et a joui d'une grande faveur auprès de Ferdinand. Mais après la disgrâce des volontaires royalistes, il se retira dans la Navarre, sa province natale, et était secrétaire du vice-roi lors de la mort du roi. Zumala-Carreguy aurait évidemment embrassé la cause de la reine Isabelle, s'il n'avait reçu de la cour un affront qui a profondément blessé une âme comme la sienne. Il a été omis sur la liste des promotions que la reine-régente a faites avec tant de libéralité en prenant les rênes du gouvernement; c'est ce qui explique son dévouement à la cause de don Carlos.

MUÉVILLE, Rédacteur.

La foire de Ste-Croix, qui est annoncée dans quelques almanachs pour le 21 courant, est invariablement fixée pour le mercredi 27 du présent mois.

La municipalité d'Assens voulant faire construire une maison d'école, invite les maîtres maçons et charpentiers qui voudraient fournir la main d'œuvre, d'envoyer leurs soumissions, franco, au syndic, chez lequel ils pourront prendre connaissance des plans, entre ci et le 19 août courant. Assens le 8 août 1834.

Pour la municipalité, F. Reymond, secrétaire.
— A louer à Sepey près Moudon, une cave meublée d'environ 30 chars de vase. S'adresser à M. Burnand, préfet, à Moudon.

L'hoirie de feu M. du Thon, ancien lieutenant au gouvernement, fera miser, le jeudi 4 septembre, à dix heures du matin, aux conditions qui seront lues préalablement, une maison, sise rue du Lac, à Yverdon, très solidement établie, avec belle cave voûtée, pouvant contenir des vases pour plus de 150 chars de vin, beau magasin, et bons appartemens de maîtres, ainsi que jardin avec sortie sur la promenade de derrière le lac.

Bons fourrages à vendre, pour être consommés sur place, à partir de la St-Martin; il y en a environ 80 à 100 toises, ancienne mesure; localités spacieuses. S'adresser à M. Gaulis, à Colombier-sur-Morges.

A vendre un char de côté couvert en cuir, à portière, sur ressorts, en très-bon, à prix raisonnable. S'adresser à la Couronne, à Morges.

GAZETTE DE LAUSANNE.

SUPPLÉMENT AU N^o. 65. --- VENDREDI 15 AOUT 1834.

AVIS IMPORTANT.

Nous croyons devoir rappeler au public que le prix d'insertion des avis qui paraissent dans le corps de la Gazette même, est de DEUX BATZ par ligne de 55 lettres, (1) tandis qu'il n'est que D'UN BATZ par ligne pour ceux qui paraissent dans le SUPPLÉMENT DU VENDREDI. — Ce SUPPLÉMENT étant envoyé à tous nos abonnés dans le Canton de Vaud, est tiré à un nombre considérable d'exemplaires, et donne ainsi la plus grande publicité aux avis qui y sont insérés, tout en offrant une grande économie dans le prix d'insertion.

(1) Tout avis de moins de 4 lignes, inséré dans le corps de la Gazette même, coûte 8 batz par insertion.

OBJETS DIVERS A VENDRE.

— On désire remettre de suite un assortiment de quincaillerie fine de tous genres, tels que porte-feuilles, sacs, gibecières, bretelles, ouvrages dorés, dits en acier, colliers, peignes, nécessaires, boîtes à thé, cartonnages, bonbonnières, ouvrages plaqués, et un infinité d'autres objets trop longs à détailler, qui conviendraient particulièrement à une personne qui aurait l'intention de monter un magasin. On serait très-coulant pour les prix, et les conditions de paiement seraient très-avantageuses. On remettrait également un très-bel assortiment de minéraux. — S'adresser, franco, à M. Fritsché, bijoutier, à Vevey.

VUE DU TIR FÉDÉRAL A ZURICH,

Très-jolie gravure. Prix 10 batz. Au Bazar Vaudois, au Chemin-Neuf, à Lausanne. — On est prié d'affranchir.

— Mlle. Emilie Vincent, au 2^e étage, rue du Pré, N^o 32, continue à vendre en liquidation divers articles de modes, tels que schals de fantaisie, schals en crêpe de Chine, rubans en tous genres, ceintures, sacs, gants, chapeaux d'Italie, voiles de gaze, thul en pièces et en bandes, bords, crêpe blanc et noir, satin rose et noir, fournitures, de modes; de plus une pièce de belle napolitaine noire; le tout en sous des prix de fabrique. — Elle continue d'ailleurs à se charger de confectionner des objets de modes, et de la couture de toute espèce de chapeaux en paille.

Assortiment de chapeaux en soie, montés sur feutre, à 60 batz la pièce, au BAZAR VAUDOIS, au Chemin-Neuf, sous le château, à Lausanne.

— A vendre deux grandes glaces et une table ronde pour salon, chez Hennein, boulanger, n^o 22, rue St-Pierre.

On offre à vendre 7 vases de cave bien avinés, savoir: 3 de 6 chars, un de 5, un de 3, un de 2 1/2 et un de 2. S'adresser à M. Vallotton, à l'hôtel-de-ville, à Payerne.

On offre à vendre à Estavayer-le-lac, canton de Fribourg, des plateaux secs, en chêne, propres à faire des vases. S'adresser, à M. Koffel, membre du conseil communal, au dit lieu.

On vendra de suite deux chiens de chasse courans, bien dressés. S'adresser au cit. Jn.-Pierre Ducrot, en Chattallet, rière la commune de Forel-sur-Cully. On en garantit un franc du renard, et on les vendra séparément si on le désire.

— A vendre une bosse en parfait état, de la contenance de 52 à 55 chars. S'adresser à M. Fatio, à Céligny, près de Nion.

— On offre à vendre à bon compte deux rateliers et crèches pour chevaux, de 22 pieds de long, en très-bon état; plus une porte de grange de 8 1/2 pieds de largeur sur autant de hauteur. S'adresser au Bazar Vaudois, au Chemin-Neuf, à Lausanne.

ANNONCES.

ASSURANCE SUISSE CONTRE L'INCENDIE.

MM. les sociétaires ou assurés par la Société Suisse pour l'assurance contre l'incendie du mobilier, récoltes, marchandises, etc. etc., sont invités à acquitter incessamment auprès de leurs agens respectifs ci-après indiqués: 1^o la moitié seulement de la contribution supplémentaire pour la 8^e année d'assurance échue le 30 juin dernier. 2^o La première contribution pour l'année courante qui a commencé le 1^{er} juillet 1834. Ils sont instamment priés de ne pas différer ce paiement, afin de ne pas mettre MM. les agens d'assurance dans l'obligation de se conformer au § 106 des statuts contre les sociétaires qui négligent l'acquittement régulier de leur contribution annuelle. La modicité de ces contributions est telle, qu'elle a produit nécessairement la plus rapide extension, et doit engager encore tous nos concitoyens à profiter de ces avantages que présente une société toute désintéressée et dont l'expérience a déjà prouvé si souvent l'utilité. On l'a déjà dit, et nous aimons à le répéter, qu'au moyen d'une légère prime (du 1/2 au 1 1/2 pour mille dans notre canton) tout pro-



priaire, en assurant ce qu'il possède, contre les chances d'incendie, peut ainsi se procurer la satisfaction de coopérer au paiement en plein de pertes souvent considérables, toujours onéreuses et que des appels à la bienfaisance ne réparent qu'incomplètement. On ne saurait donc assez faire sentir les bienfaits résultats d'une telle entreprise, dont le but est l'utilité publique et les secours dans le malheur.

On peut faire assurer en tout tems chez Messieurs F. Parmelin, rue de Bourg, à Lausanne; V. Gex, à Morges; J. Mayland, fils, à Rolle; Paul Combaz, à Nion; A. Chambordon, à Aubonne; Curchod-Rolaz, à Cossonay; E. Mayor, à Echallens; Em. Combe; à Orbe; Bonard, commissaire, à Romainmotier; J. G. Golay, au Chenit; F. Percerret et fils, à Yverdon; J. P. Chapuis, à Champvent; F. Perret, à Vevey; Rumilly, père, à Aigle; Martin, receveur, à Rossinières; Ch. Fornallaz, notaire, à Avenches; F. Jomini, lieutenant-colonel, à Payerne; L. Berzin, à Moudon, et F. Pasche, greffier, à Oron. Lausanne le 11 août 1834.

Pour l'administration, Le secrétaire, Parmelin. — Dès à présent, on recevrait en pension, dans une maison très-bien située, à Lausanne, et jouissant d'une vue superbe, quelques jeunes gens de bonne famille, pour la table et le logement. S'adresser à M. Martinet, au Grand-St-Jean, qui indiquera.

— François Perret, maître serrurier, à Rolle, avise le public qu'il redresse à un prix modéré les vis de pressoir en fer, quelles que soient leurs dimensions.

— Dans une des principales villes de ce canton, on remettrait un établissement de fabrication de chandelles, bien achalandé, dans une localité agréable et d'un abord facile; quoique le vendeur désirerait que le local restât occupé, il consentirait cependant au déplacement des ustensiles, qui sont au grand complet et en parfait bon état, si cela entraînait dans la convenance de l'acheteur. Pour plus amples informations, on pourra s'adresser à MM. Dubois et Rouge, à Vevey, ou Buvelot-Ciliax, à Lausanne.

MM. les amateurs du tir sont avertis qu'il sera exposé le montant de 300 fr. à un tirage franc à la carabine, que la société des carabiniers de la ville de Romont se fait le plaisir d'annoncer pour les 17 et 18 de ce mois. En les invitant tous à venir prendre part à cet exercice, la dite société les prie de compter sur l'accueil le plus cordial. En son nom, le président, Comte, capitaine.

— La municipalité de la commune de Cully avise le public que le lundi 18 août prochain, à dix heures précises du matin, elle exposera vendable, par voye d'enchères publiques, à la maison-de-ville, au dit Cully, l'auberge appelée le Cabaret, située au bord du lac près la place d'armes. Elle se compose d'un grand bâtiment avec vendage au plein-pied, construit à neuf, jardin, écurie et fenil. La vente aura lieu sous de favorables conditions, dont on peut prendre tous les jours connaissance chez le soussigné. — Si le résultat de la vente n'était pas satisfaisant, la municipalité amodièra le même jour l'établissement pour trois ans, sous les conditions qui seront lues avant la mise. — Donné ce 26 juillet 1834.

Champrenaud, secrétaire.



Benj. Emery, maître voiturier, à Lausanne, fera partir le 23 du courant, une bonne voiture pour Londres, et les premiers jours de septembre une dite pour Milan, Florence, Rome et Naples.

DEMANDES.

— M. Jaquier, greffier du tribunal du district d'Echallens, recevrait dans son bureau deux jeunes gens qui seraient dans l'intention de faire leur stage pour le notariat.

— On demande pour le premier février prochain, un fermier bon agriculteur, qui ait son chéval, pour un domaine situé dans le district de Morges; il consiste en 50 poses en près et champs; on y ajouterait des vignes si cela convenait. S'adresser à M. Haldy, courtier, à Lausanne.

La place de fromageur de la fromagerie de Pampigny étant à pourvoir, les personnes qui seraient dans l'intention de la desservir sont invitées à se faire inscrire chez le président de la société jusqu'au 30 du courant, et de lui présenter des certificats de service. Pampigny le 7 août 1834.

OFFRES DE SERVICES.

— Une jeune demoiselle désire se placer comme institutrice pour commencer l'éducation de jeunes enfans, leur enseigner la langue française par principes et les élémens de la musique pour la guitare ou le piano. S'adresser à Mad. Miéville, rue d'Etraz, n^o 36, à Lausanne.

— Une demoiselle qui a été instruite dans une des meilleures pensions de la Suisse, cherche une place d'institutrice auprès de jeunes demoiselles. Elle enseigne les langues allemande et française d'après les règles, le calcul, l'histoire, la géographie, l'art de toucher le piano, le dessin, la peinture orientale; tous les ouvrages utiles, tels que la couture, raccommodage en tout genre, la broderie, etc. S'adresser, franco, à M. Pfüger, au bureau de cette feuille; à Biènné, chez Mad. Gehret, maîtresse de l'institut; à Berne, chez M. Nusbaum, chez M. Imhoff de Villeneuve.

— Un jeune homme d'une vingtaine d'années, actif, possédant une assez jolie écriture, et ayant déjà travaillé dans des bureaux, désire se placer dans une bonne maison de commerce pour y être occupé. On peut prendre de lui des informations chez MM. Berthe et Grangier ou M. Girod, négocians, à Estavayer.

VENTES D'IMMEUBLES.

— On offre à vendre à Yverdon, à la Plaine, une maison à deux étages, avec un magasin au rez-de-chaussée et une cave meublée; de plus un jardin contigu. S'adresser au bureau d'Avis d'Yverdon, pour de plus amples informations.

— A vendre ou à louer, dès à présent, une petite campagne à la Paudaise, sur la nouvelle route, entre Lausanne et Lutry. Elle se compose, outre un verger, de deux bâtiments, dont l'un servant de logement, avec de superbes caves, en partie meublées, et l'autre ayant servi jusqu'à présent à une distillerie, contenant tous les établissements nécessaires à ce genre d'industrie, et une source d'eau jaillissante dans le même local. S'adresser au propriétaire, M. le docteur Miéville, rue d'Etraz, No 36, à Lausanne.

— A vendre la campagne de Bon-Abry, procédant de feu M. l'assesseur Secretan, située à Contigny, sous Lausanne, à dix minutes de distance, dans une belle exposition; elle consiste en deux maisons de maîtres, logement pour fermiers, grange, écuries, remises, caves et pressoirs; environ sept poses et demi de terrain en jardin, pré, champ et vigne. S'adresser à M. Krautler, agent d'affaires, à Lausanne.

— On offre à vendre dans le canton de Thurgovie en Suisse, un domaine situé à 1 1/2 lieue de Constance, dans la plus belle exposition, d'où l'on jouit d'une des vues les plus étendues sur le lac de Constance ou Bodensee. Il consiste en: 1. Une maison de maîtres entourée de murs, et contenant 9 chambres dont 5 peuvent être chauffées, cuisine, dépense, cave, grenier, etc.; le tout bien éclairé. 2. Un bâtiment contenant une chambre, une cave, bûcher, étales à porcs, chambre à lessive et un emplacement pour faire de l'eau-de-vie; le tout sous le même toit. 3. Grange, écurie, remise, réunies également sous le même toit. Tous ces bâtiments se trouvent assurés dans l'assurance cantonale pour la somme de 4,600 florins. 4. 1/4 pose de jardin. 5. 3/4 dite champ et jardin. 6. 12 dites de prés, couvert d'une grande quantité d'arbres fruitiers. 7. 15 poses champs, également plantés d'arbres fruitiers. Tous ces immeubles sont francs de dîmes et de toutes charges quelconques. De plus leur propriétaire possède le droit de pêche jusqu'au milieu du lac; il se trouve également dans ce domaine une source minérale propre pour des bains, de l'eau en abondance, même suffisamment pour établir une fabrique ou toute autre industrie. S'adresser, pour des renseignements ultérieurs, à M. Edouard Fehr, au bureau de la Gazette, à Lausanne.

VENTES AUX ENCHÈRES.

— Le lundi 18 août 1834, à deux heures de l'après-midi, la municipalité de Grandson exposera vendable, par voie de mise publique, dans la salle de ses séances, le château du dit lieu, avec ses dépendances, sous les conditions et réserves qui seront faites.

Grefte Municipal.

Les héritiers de feu M. Dumoulin, de Vevey, exposeront en vente publique, à l'hôtel de la Croix-Blanche, les samedis 23 et 30 août, à deux heures après midi, la possession du défunt, située à Vevey, au quartier du Bourg-aux-Favres, près des Trois-Couronnes, cette possession consistant: 1^o Dans une maison à deux étages, qui peuvent se diviser en quatre appartements et qui ont plusieurs dépendances. Il y a au rez-de-chaussée deux magasins, plus deux caves voûtées, où l'on pourrait loger environ 60 chars de vin. — 2^o Dans une possession qui se trouve derrière la maison et qui consiste en jardin, plantation, verger, vigne contenant environ quatorze fossoriers, sur laquelle existe un bâtiment où se trouve pressoir, fruitier, chambre à lessive, écurie et place de dépôt. La possession est entourée de murs; elle contient un grand nombre d'arbres fruitiers et de beaux espalliers, des meilleurs choix, ainsi qu'une pêcherie. Le canal des moulins traverse cette propriété dans sa partie supérieure et contribue à son agrément comme à son utilité, en lui fournissant des eaux pour l'irrigation et pour une petite fontaine.

Cette possession est située dans une des positions les plus riantes de Vevey, jouissant depuis la maison de la vue du lac, de la place du Marché et des montagnes de Savoie, et par derrière de celle des monts de Chardonnas et de Blonay. Elle a encore l'avantage d'avoir une issue par le verger, sur les chemins qui conduisent à la terrasse de St-Martin, connue par sa belle vue, et aux promenades de Rouvenaz.

On peut s'adresser, pour connaître les conditions de vente, qui sont très-favorables aux acquéreurs, à M. le notaire Dupraz, et à Mlle. Besse, à Vevey, qui pourra montrer la possession, et à M. Berdez, à Lausanne, lettres affranchies.

Mercredi 20 courant, à 10 heures du matin, on fera miser à Morges, maison Seewer, au Cavalai, une calèche, un gros char de campagne, avec les ridelles, échelles à foin, les brancards, et une caisse de char de côté, deux bons chevaux âgés de 6 ans, une paire de harnais tout garnis en cuir.

— Le jeudi 24 courant, Jean-Louis Bovy fera miser dans sa maison à Wufflens-le-Château, les immeubles qu'il possède dans les communes de Wufflens, Denens et Bussy, consistant en maison agréablement située, jardin et verger, et environ 13 poses de terrain en vigne, prés et champs. S'adresser, pour les conditions, au vendeur lui-même ou à M. Lucien Hugonet, à Morges.

Sous les conditions qui seront lues avant la mise et dont on peut prendre connaissance au secrétariat de la commune, la municipalité de Payerne exposera en vente, pour en prendre possession au 1^{er} mai 1835, son hôtel de ville, jouissant du droit de logis à pied et à cheval, avantageusement connu, situé sur la grande route de Berne à Genève, au centre d'une ville où règne un passage très-actif, étant à égale distance de Berne et de Lausanne, à quatre lieues de Moudon, quatre de Morat, cinq d'Yverdon, quatre de Fribourg, et offrant ainsi une station presque inévitable.

A ces nombreux avantages, se joint encore dans ce moment au rez-de-chaussée du dit hôtel, le grand bureau des postes, devant lequel viennent s'arrêter vingt sept fois dans la semaine les diligences et messageries. — A ce bâtiment spacieux sont attenans un four et chambre à lessive, un jardin d'environ 77 toises, une grande remise et bûcher, deux vastes écuries et places, avec leurs fenils, ainsi que l'usage d'une fontaine publique là près. — La cave peut contenir environ cent chars de vin. — La mise aura lieu le samedi 15 novembre prochain, à deux heures après midi, en maison-de-commune.

LOCATIONS.

— A louer, pour entrer de suite si cela convient, une vendage de vin, dans un bon quartier de cette ville, avec une cave meublée de vases pour 30 chars. S'adresser à M. Haldy, courtier, rue du Pont, n^o 1, à Lausanne.



Dans la maison Grand, située au milieu d'une jolie campagne, en Villars soit à Cour sous Lausanne, on offre de louer, à prix favorable, dès à présent, pour l'année ou pour la fin de la belle saison, un appartement neuf, de sept à huit pièces, en deux étages, avec dépendances; le tout meublé très-proprement. S'adresser à F. Parisod, fermier dans la dite campagne, ou à M. LeBlanc-Golay.

— A louer à Nion, dans la ville haute, deux appartements, l'un très-vaste, au second étage de la maison n^o 204; l'autre moins vaste, mais ayant remise et écurie, à la maison n^o 191, au premier étage. Ces deux appartements très-propres, ainsi que leurs dépendances. S'adresser, pour plus de détails, à M. Vander-Muelen-Felss, à Lausanne, ou à M. Roguin-de-Bons, à Nion.

OBJET TROUVÉ.



Le 6 juin dernier, dans une des montagnes de la commune de Bassins, une genisse rouge motelée, âgée d'environ 18 mois, s'y est rendue, sans avoir pu depuis retrouver son maître; le propriétaire de cette bête est invité à la venir retirer. S'adresser à Marc Jules Velan, au dit Bassins.

ANNONCES DE MARIAGES A LAUSANNE.

Dimanche 10 août.

Jean-Pierre Blanc et Jeanne-Marie Regamey.
Louis-François-Samuel Moret et Jeanne-Marguerite-Madelaine Wulschléger.
Henri-Marc-Frédéric Gaudin et Jeanne-Françoise Rouge.

DÉCÈS A LAUSANNE.

À 4, Un enfant du sexe féminin, venu mort au monde, fille d'Henri Rochat, de la Tour-de-Peilz, boulanger.
Le 5, Marie Steffen, femme de Charles Rosen, de la Corporation du canton de Vaud, cordonnier, âgée de 34 ans.
Le 7, Georgine-Isaline Girodz, veuve de George-Albert Muller, de Lausanne, ancien juge de district, âgée de 62 ans.
Le 8, Sylvius, fils de Charles-Louis David, de Lausanne, rentier, âgé de 41 et 1/2 mois.
— Marie-Etiennette fille de Jean-Louis Thiébaud, de Brod, canton de Neuchâtel, maçon, âgée de 17 mois.
— Un enfant du sexe masculin, mort un instant après sa naissance, fils de Jean-Louis-Henri Haubenstricker, de Strasbourg, fondeur.
Le 9, Marie-Louise, fille de Jean-Christophe Herter, de Prilly, maître boucher, âgée de 2 1/2 ans.
— Suzanne Pinguely, veuve de François Johannot, de Tollochenaz, militaire, âgée de 67 ans.
Le 10, Marie-Henriette, fille de Jean-Samuel Parisod, de Villette et Lutry, agriculteur, âgée de 41 ans.
— Jean-Jaques-Louis Jatton, de Peney, agriculteur, âgé de 37 1/2 ans.
— Jean-Jaques Reuss, de Nion et Allaman, rentier, âgé de 90 1/2 ans.
Le 12, Elisabeth Choux, de Lausanne, maîtresse d'école, âgée de 60 ans environ.

MERCURIALES DES MARCHÉS.

LAUSANNE, 9 août. — Froment, de 15 1/2 à 16 1/2 batz le quarteron. — Méteil, de 12 à 13 batz. — Orge, de 8 à 10 batz. — Avoine, de 6 à 7 batz.

MORGES, 13 août. — Froment, de 14 1/2 à 16 1/2 batz le quart. — Méteil, de 11 1/2 à 13 1/2 batz. — Orge, de 7 à 9 batz. — Avoine, de 6 à 7 batz.

MOUDON, 11 août. — Froment, de 14 1/2 à 16 1/2 batz le quart. — Méteil, de 9 à 10 batz. — Orge, de 8 à 9 batz. — Avoine, de 6 1/2 à 7 1/2 batz.

VEVEY, 12 août. — Froment, de 16 à 17 1/2 batz le quarteron. — Méteil, de 12 à 13 batz. — Orge, de 8 1/2 à 9 1/2 batz. — Avoine, de 6 1/2 à 7 1/2 batz.

YVERDON, 12 août. — Froment, de 15 à 16 1/2 batz le quarteron. — Méteil, de 11 à 12 1/2 batz. — Orge, de 7 à 8 batz. — Avoine, de 6 à 6 1/2 batz.

TAXE DU PAIN ET DE LA VIANDE.

LAUSANNE, 26 mai. — La municipalité a fixé comme suit le prix du pain accordé aux pauvres bourgeois: pain évêché, 3 1/2 kr. la livre; moyen, à 3 kr.

Du 10 février. — Les boulangers vendent le pain comme suit: pain mi-blanc, 4 kr. la livre; pain bis, 3 2/5 kr.

MORGES, 30 mai. — Pain blanc, 4 1/2 kr. la livre. — Moyen, 3 3/4 kr. — Bis, 3 kr.

Du 30 juin. — Bœuf, 11 kr. la livre. — Veau, 9 kr. — Mouton, 11 kr.

MOUDON, 11 août. — Prix fixe des boulangers: pain blanc, 4 kr. la livre. — Moyen, 3 1/2 kr. — Noir, 2 3/4 kr.

Du 11 août. — Bœuf et vache, 10 kr. la livre. — Veau, 8 kr. — Mouton, 10 kr.

VEVEY, 16 octobre 1833. — Prix fixe des boulangers: pain moyen, 4 kr. la livre. — Noir, 3 1/2 kr.

Du 16 juillet. — Bœuf et vache, 10 1/2 kr. — Mouton, 11 kr. — Veau, 8 kr.

YVERDON, 12 août. — Pain blanc, 9 rap. la livre. — Moyen, 8 rap. — Du 12 août. — Bœuf, 11 kr. la livre. — Vache, 9 1/2 rap. — Mouton, 10 1/2 kr. — Veau, 8 kr.